COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 26.03.2023

03/2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c

Présidente : Tanya Bonjour (SOC)

Membres : Marie-Solène Adamou Moussa (SOC) remplacé par Mario Gori
Charlotte Chevallier (SOC)
Dominik Hunziker (UDC)
Pierre Loup (DA)
Olivier Mark (PLR)
Lionel Moyard (Les Verts) Absent(e) excusé(e)
Michel Posternak (PLR)
Bernard Tschopp (PLR)
Yvon Welte (ML)

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le lundi 6 mars 2023 à la rue de la Gare 30 à 19h, en présence de la Municipalité représentée par Monsieur Florian Chiaradia, accompagné de Monsieur Enrico Bergonzo, Chef de service des Travaux publics. Nous les remercions pour les réponses apportées aux questions des commissaires ainsi que pour les précisions techniques données.

Comme il est de coutume, la présidence est remise en discussion et la présidente est confirmée dans ses fonctions.

La parole est tout d'abord donnée à la Municipalité et au Chef de service, afin de replacer le contexte de ces travaux.

Contexte du préavis

La Municipalité relève qu'il s'agit ici d'un préavis technique. C'est la première amorce du grand chantier que sera la mise en place du réseau chauffage à distance, dont la durée s'étaler jusqu'en 2027, date de mise en en service du réseau, et qui implique de nombreuses interventions sur le domaine public. Le but est de profiter de l'opportunité du commencement des travaux pour renouveler les canalisations. En effet, les fondations sont anciennes et différents tuyaux et installations ont besoin d'être changés. La priorité étant de gêner le moins possible la circulation, il est important que ces travaux soient faits en coordination avec un autre gros chantier : celui de la rénovation du 2M2C ; d'où la contrainte que cela se fasse rapidement. En effet, ces travaux doivent être terminés avant la fermeture du 2M2C en juillet de

cette année, après l'édition du MONTREUX JAZZ 2023. Le planning est donc relativement serré. Elle est consciente que le préavis est arrivé tardivement dans les mains du conseil mais relève que c'est exceptionnel et que cette situation est dûe au fait que le mandat a été reçu très tardivement. Le but aujourd'hui est de ne pas rater l'opportunité de profiter des fouilles déjà effectuées pour ces travaux.

Déroulement des travaux et processus

Suite aux précisions de la Municipalité, un commissaire relève que le préavis arrive non seulement tard comme elle l'a relevé, mais surtout après le début des travaux. Pour répondre aux inquiétudes citées concernant la procédure, la Municipalité met en avant que le projet MontCAD est été finalisé en décembre, suite à la validation par notre conseil en novembre seulement. Avant cela, il n'y avait pas de périmètre précis défini sur plan. Le but est ainsi aujourd'hui et par la suite de se coordonner au CAD (chauffage à distance) avec des coupes précises et ce, prospectivement pour éviter que le problème se pose pour les futures étapes, prévues elles en 2025. Pour cette étape et comme précisé lors de la mise en contexte de ces travaux, il s'agit d'une urgence due au planning particulièrement serré des différents chantiers. Le délai à tenir par rapport aux travaux du 2M2C oblige la Municipalité à raccourcir les procédures, mais cette situation est exceptionnelle et ne va plus se reproduire par la suite.

En ce qui concerne le processus de demande d'offres relevé par plusieurs commissaires, la Municipalité met en avant que cela s'est fait dans les règles. C'est par ailleurs la raison pour laquelle ce préavis arrive maintenant et non en janvier, afin que toutes les phases du processus aient pu être correctement faites.

Préservation des arbres

A la vue du plan présent sur le préavis, un commissaire relève qu'il existe sur ce pan de travaux de nombreux arbres d'importance qui bordent le lac et se pose la question de l'attention qui leur sera portée durant les fouilles. La Municipalité met en avant qu'aucun arbre ne disparaitra durant le chantier. Lors de tels travaux, si un doute persiste sur des dégâts potentiels pouvant toucher des arbres, des spécialistes sont immédiatement appelés pour évaluer la meilleure manière de procéder. Le commissaire souligne qu'il faudrait profiter d'arboriser davantage cette zone. Il lui est répondu que le préavis ne le prévoit pas puisqu'il s'agit ici seulement de travaux en souterrain, mais que la réflexion est effectivement en cours sur ces zones de travaux en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public et que celle-ci suivra publiquement prochainement.

Travaux prévus

Les travaux prévus concernent diverses installations sur lesquelles se penchent plus particulièrement les commissaires. En ce qui concerne la fibre optique communale, il est expliqué que tous les réseaux entre les infrastructures communales se sont construits petit à petit, sans ordre précis, chacun ajoutant au besoin de nouveau câbles. Le but est de profiter de ces travaux pour remettre de l'ordre et se coordonner sur les 4 kms de chantier. Pour anticiper, il s'agira pour le service de connaître les intentions de tous les partenaires sur ce tronçon (fibre optique, Sige, etc.) afin d'anticiper les travaux en 2025.

Concernant l'éclairage public, une commissaire relève qu'il y avait un projet de changement de lampadaire sur les quais. La Municipalité lui répond que le projet n'a finalement pas abouti mais qu'en principe des lampadaires de même look que ceux actuellement seront placés, en changeant complétement la technologie LED moderne, moins gourmande en énergie (en moyenne, 60% d'économie). Le but est ainsi de modifier et non de changer les lampadaires existants.

Pour ce qui est des égouts, un commissaire se demande quelle matière sera utilisée. La Municipalité répond qu'elle a fait appel à un spécialiste et que les études démontrent que le meilleur matériau est le PVC (Polypropylène) plus écologique et durable que le ciment, beaucoup utilisé à l'époque et dont l'étanchéité était aléatoire, provoquant un risque de pollution important. Un autre commissaire rebondit

sur cette question pour connaitre la matière utilisée pour les tubes d'eau chaude. Après vérification auprès de MontCAD, il s'agit de polyéthylène (PE) PN 16.

Conséquences financières

Selon le contrat validé par notre conseil, les différentes soumissions des travaux sont aux mains de la Romande Energie, ils concernent le gros des travaux. La Municipalité gère seulement certaines parties distinctes des différents travaux dans le cadre du réseau de chauffage à distance.

Les 150'000 frs de coût estimé pour le génie civil provoquent de multiples questionnements auprès des commissaires. La Municipalité explique que lors de fouilles, si celles-ci bénéficient à plusieurs entreprises, les coûts sont répartis. Chacun doit ainsi payer sa part, de même que pour l'installation commune des chantiers. Par ailleurs, la taille de la fouille changera en fonction de travaux prévus : ici, il s'agit par exemple de remplacer et parfois d'ajouter ou de supprimer des bornes hydrantes pour la défense incendie. Les coûts correspondent à la fouille, au remblayage, aux conduites d'eau potable et autres travaux indispensables. Suite à ces explications, certains commissaires se demandent quelles sont les économies faites au travers de ces travaux communs, autant pour la commune que pour Mont CAD. Le Chef de service relève qu'il est difficile de répondre à cette question, le calcul des coûts étant très différent d'une entreprise à l'autre et il impossible de comparer car il n'y a jamais qu'une seule entreprise concernée lors de fouilles. A Montreux, généralement, chacune des entreprises construit sa fouille théorique. Ensuite, le coût est réparti selon une règle de 3. Ce système est validé par tous nos partenaires (SIGE, la Romande Energie, etc.) Une autre pratique courante consiste à demander à chaque entreprise de choisir une partie physique de la fouille, engendrant ainsi une répartition par rapport aux différents besoins par logiciel. Or, durant les travaux, de multiples imprévus surviennent généralement, provoquant parfois des bagarres en fonction des coûts supplémentaires engendrés. Au final, après vérification de la Municipalité auprès de MontCAD, l'économie se monte à 10 à 15% du coût.

La Municipalité relève tout de même que la question prioritaire dans la mise en place urgente de ce chantier est moins de l'ordre de l'économie des coûts que de provoquer le moins de gêne possible sur le domaine public.

Développement durable

En ce qui concerne le développement durable, un commissaire déplore que les aspects sociaux (emploi, formation, etc) ne soient pas présents car les entreprises régionales ne participent pas à ces travaux. Face à ces questionnements, la Municipalité rappelle que le gros du chantier est en mains de la Romande Energie, qui gère les appels d'offres. Les marchés publics étant ce qu'ils sont, il est souvent frustrant de se retrouver dans ces situations. Le rôle de la commune est moindre dans ces travaux, mais elle prend note de ces points, qui seront davantage valorisés pour les autres chantiers plus conséquents. En ce qui concerne le droit de regard de la commune sur les différents chantiers, selon les termes du contrat MontCAD, la Municipalité explique qu'il concerne principalement le réaménagement et la valorisation de l'espace public, elle n'a ainsi pas la main sur le devis de MontCAD concernant les travaux actuels.

Conséquences d'un refus au Conseil communal

Pour terminer, alors que les travaux ont déjà débuté, la question des conséquences d'un refus du Conseil communal pour ce préavis est évoquée. Le Chef de service répond que beaucoup de travaux n'ont pas encore été effectués et que, dès lors, on renoncerait à la majorité de ceux prévus, pour passer au minimum possible. Ces derniers seraient financés par le budget annuel. Il serait cependant dommageable de se retrouver dans cette situation puisque d'autres travaux seront de toute manière indispensables prochainement et qu'il faudra pour cela à nouveau faire des fouilles dans un avenir proche, occasionnant de la gêne sur le domaine public.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

vu LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c

le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux sur les réseaux souterrains communaux en lien avec le chauffage à distance, dans le périmètre qui ceinture le bâtiment du 2m2c ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;

5. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF45'000.-, dans les comptes de recettes du préavis ;

6. d'amortir cet investissement sous déductions des points 4 et 5, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Tanya Bonjour (SOC)